

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Émilie Dubé](#)

<https://www.cadre21.org/membres/7083ebd4b41ca394f9755d44>

Date d'obtention : 2021-01-15 18:16:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il faut intervenir selon notre mandat scolaire.

Me référer et suivre la trousse sextos (se référer à l'aide mémoire au besoin).

Qu'il ne faut en aucun cas chercher à voir les images.

Ne pas questionner l'instigateur.

Que je peux confisquer un cellulaire si j'ai des doutes qu'il contient de la pornographie juvénile.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais suivre les démarches proposées par la trousse et cela va me permettre d'être plus confiante dans ce genre d'interventions.

Suivre la trousse pour informer les parents également.

Encadre et soutient les interventions à réaliser dans un tel contexte.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas chercher à voir les images.

Ne pas questionner l'instigateur.

Confisquer un cellulaire si j'ai des doutes qu'il contient de la pornographie juvénile.

Me référer à la trousse.

Utiliser la trousse seulement au secondaire.

Ne pas être mandataire du service de police.

M'assurer que la demande provient de l'école (pas de l'extérieur).